

Les différentes "Obligations Amiante" du Code de la Santé Publique en fonction du type de bâtiments

Bâtiments dont le PC a été délivré avant le 1er juillet 1997

Types de bâtiments	Diagnostic Flocages, Calorifugeages, Faux-Plafonds (art. R1334-14 à R1334-22)	Constitution du Dossier Technique Amiante. (art. R1334-25 et R1334-26)	Constat en cas de vente (art. R1334-13 et R1334-24)	Repérage exhaustif en cas de démolition (art.R 1334-27)
Maisons individuelles (1 seul logement)	NON	NON	OUI	OUI
Parties privatives des immeubles collectifs d'habitation	OUI	NON	OUI	OUI
Parties communes des immeubles collectifs d'habitation	OUI	OUI	OUI	OUI
IGH et ERP	OUI	OUI	OUI	OUI
Immeubles de bureaux	OUI	OUI	OUI	OUI
Locaux de travail	OUI	OUI	OUI	OUI
Immeubles d'activités industrielles et agricoles	OUI	OUI	OUI	OUI
Autres	OUI	NON	OUI	OUI
DERNIER DELAI	Décembre 2003	Décembre 2005	Depuis septembre 2002	Depuis janvier 2002